



L'indiscret

La Conférence des bâtonniers et le barreau de Paris ont décidé de suspendre provisoirement leur participation aux travaux du Conseil national de l'aide juridique (CNAJ), estimant que le gouvernement ne prenait pas en compte les remarques de ce dernier pour élaborer les textes relatifs à l'AJ. La Conférence des bâtonniers va par ailleurs former un recours contre le décret n° 2016-1876 du 27 décembre 2016, portant diverses dispositions relatives à l'AJ, et le barreau de Paris contre le décret n° 2016-1907 du 28 décembre 2016, relatif au divorce.